https://cdurable.info/Reporting-extra-financier-Article-225-Loi-Grenelle-2-RSE-Developpement-Durable.html

Publication du décret au journal officiel sur le reporting extra-financier

Le reporting extra-financier tourne la page des démarches de communication sur le développement durable, au profit des démarches de transparence

Date de mise en ligne : jeudi 26 avril 2012

- Contribution Economique - Entreprises durables -

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous droits réservés

Avec la publication aujourd'hui au journal officiel du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, les entreprises françaises vont devoir disposer d'un suivi de leur performance extra-financière qui va stimuler leur compétitivité. La France s'inscrit ainsi parmi les pays avancés en matière d'information extra-financière, qui demandent aux entreprises de plus de 500 salariés de publier un état de leur performance sociale, environnementale et sociétale, permettant aux investisseurs et aux parties prenantes de mesurer leur durabilité réelle. Pour Patrick d'Humières, Fondateur et Directeur Général de l'Institut RSE Management, "la publication aujourd'hui du décret d'application de la loi Grenelle 2 sur le reporting extra-financier tourne la page des démarches de communication sur le développement durable, au profit des démarches de preuve et de transparence".

Le reporting extra-financier, c'est parti ! Comment en faire un outil de création de valeur économique et sociétale ? par Patrick d'Humières

La publication aujourd'hui par le Gouvernement du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 (Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 disponible en ligne ici), instaurant un reporting obligatoire des informations sociales, environnementales et sociétales de la part des entreprises de plus de 500 salariés dans leur rapport de gestion, à destination de leur gouvernance, consacre un énorme changement et ouvre trois évolutions importantes dans le management des firmes.

Le changement est le passage radical de la question du développement durable, d'une posture d'image et de communication, consacrée dans le passé par des rapports de DD jugés complaisants et peu informatifs, à une démarche de preuve, articulée autour de données précises qui mesurent les progrès sociaux, environnementaux et sociétaux des entreprises, au regard de référentiels normés. Le développement durable ne se déclare plus et ne se limite plus aux meilleures intentions et bonnes pratiques que l'entreprise conduit « à sa main ». Il devient un modèle mesuré au travers de variations de résultats, allant de la performance énergétique aux contributions locales, en passant par les accidents, l'absentéisme, les investissements de formation, la gestion des déchets et l'utilisation des matières non renouvelables, des sols etc...

Ce cadrage, consacré par l'intégration des données DD & RSE au sein du rapport de gestion et présenté à la gouvernance de l'entreprise, ouvre trois grandes évolutions dans le management des firmes. Il fait d'abord du rapport aux enjeux collectifs de la planète une des finalités de l'entreprise, sur laquelle il devient possible de savoir ce qui est fait et comment, dans une transparence opposable et comparable, dont les parties prenantes de l'entreprise peuvent se saisir sur des bases fiables.

La deuxième mutation est de conférer aux directions financières, gardiennes de l'information qui engage l'entreprise, la responsabilité d'établir ces « comptes sociétaux », aux côtés des comptes financiers, en utilisant des méthodes proches et en mettant en cohérence les données pour délivrer une représentation fidèle de la valeur sociale et sociétale de l'entreprise, aujourd'hui et demain, matérielle et immatérielle, réelle et potentielle, avec une plus juste appréciation de ses impacts globaux.

La troisième évolution qui justifie l'intérêt du reporting extra-financier est de permettre à l'entreprise de passer d'une vision défensive et justificatrice, à une vision pro-active et constructive, pour orienter son modèle économique au regard des nouveaux défis sociétaux, des nouveaux usages et des nouvelles attentes de développement du monde contemporain. Le reporting est un outil de progrès interne en même temps qu'il constitue un outil de transparence

accrue, base objective pour passer des accords de progrès avec les parties prenantes de l'entreprise, ce qu'on dénomme désormais « l'entreprise collaborative ».

Trois questions pratiques se posent souvent pour entreprendre ce reporting extra-financier : que coûte-t-il, qui doit le faire, comment le présenter ?

Il coûte peu en réalité, car sa fabrication rejoint les process d'information financière, même s'il faut investir dans un système d'information et si la vérification peut constituer une mission significative. Tout dépend de la complexité de la firme et de sa courbe d'apprentissage.

En réalité, l'entreprise a intérêt à confier la réalisation à un tiers expert qui lui fera gagner beaucoup de temps, qui transfèrera son savoir et qui fiabilisera le dispositif, réduisant par là même le coût de la vérification, alors que l'expérience prouve que les acteurs internes subissent fortement cette problématique, lourde et nouvelle pour eux.

Le conseil expert aidera à réaliser « la plate-forme de présentation des donnés extra-financières » qui permet d'irriguer les documents de gestion, les sites d'information internes et externes et les questionnaires des raters qui prennent beaucoup de temps aux entreprises. La maîtrise de cet outil de « dispatching » est un savoir-faire propre aux consultants qui maîtrisent le reporting intégré et qui connaissent les utilisateurs finaux.

Le défi de l'entreprise est donc bien de donner de la valeur à cette information extra-financière, en ne se perdant pas dans son élaboration, mais en apprenant à la concevoir et l'utiliser pour orienter son modèle dans un sens plus durable et justifier des accords de progrès, avec ses investisseurs et ses parties prenantes diverses. Cette création de valeur extra-financière est le défi que nous aidons les entreprises à relever par notre expérience de ce levier, qui n'en est qu'à ses débuts.

A propos de Patrick d'HUMIERES

"Il n'est pas possible d'avancer dans la croissance durable sans que les décideurs et les cadres opérationnels aient pris le temps de comprendre ce que cela signifie dans l'évolution du modèle".

Patrick d'Humières, Président et fondateur de l'Institut RSE Management
, est un des pionniers de la RSE en France. Spécialiste des rapports Entreprise et Société, membre du Conseil National du développement durable, Patrick d'Humières a lancé le premier forum de l'entreprise responsable en 1990. Fondateur et premier président du collège des directeurs de développement durable, il a été mandataire entreprises au Grenelle de l'environnement. Il a aussi été auditeur de la session CSR 2009 de la Harvard Executive Business School, représentant français au forum Euro China sur la RSE (juillet 2010), et a participé aux groupes de travail du GRI, du Global Compact, de l'ISO 26000. Enfin, il est l'auteur de manuels de référence : *"Les pionniers de l'entreprise responsable"* (1992) et *"Management du développement durable"* (1994). Dernier ouvrage paru en 2010 : *"Le développement durable va-t-il tuer le capitalisme ?"* (Editions Maxima)

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable